

ENVT
AMI REPRISE DU CENTRE EQUESTRE
Informations complémentaires aux repreneurs
03 avril 2026

Bonjour,

Suite à des questionnements de votre part, voici des informations complémentaires concernant la reprise du Centre Equestre.

1/ La cavalerie mise à disposition : liste en PJ1

Voici la liste actualisée (**PJ1**) des chevaux d'instruction mis à disposition de l'exploitant dont l'âge va de 4 à 11 ans. Il reste 18 chevaux à placer (âgés, blessures chroniques ou inaptitude à la vie de cheval d'instruction). L'ENVT travaille au placement de ces derniers. Il est possible que ces 18 chevaux, en septembre, ne soient pas tous « sortis » du « parc ». Il sera demandé au gestionnaire, en attendant, de les nourrir, entretenir avec bienveillance, sur le temps qui sépare la reprise de leur départ effectif.

L'ENVT souhaiterait que les 6 chevaux de TP soient nourris et entretenus par l'exploitant du Centre Equestre. Il est aussi rappelé que sur les 16 chevaux d'instruction, les unités de recherche de l'ENVT peuvent avoir besoin, pour leurs travaux, de certains chevaux pour leurs expérimentations pharmacocinétiques (tests de l'effet de certains médicaments, non invasifs). Les chevaux sont également utilisés pour des exercices d'enseignement avec des étudiants vétérinaires.

Nous précisons qu'il est attendu que ces chevaux appartenant à l'ENVT et mis à disposition doivent rester au Centre Equestre et ne soient pas transférés vers d'autres écuries. La gestion des soins vétérinaires de ces chevaux doit impérativement passer par la clinique équine de l'ENVT.

Au fur et à mesure de l'exploitation, si ces chevaux mis à disposition ne peuvent plus assurer l'instruction d'école d'équitation, vous organiserez avec l'ENVT les modalités de leur sortie. En respectant les règles de l'Etat et de la Direction Immobilière de l'Etat, à savoir une mise en vente par les Domaines. Et en cas d'infructuosités, des démarches concertées sont engagées par vous et l'ENVT pour organiser une sortie apaisée de ces chevaux du parc. Là encore, il est attendu que vous vous en occupiez avec bienveillance le temps de leur « sortie ».

Les chevaux dont vous ferez l'acquisition ou que vous installeriez sur le site de l'ENVT vous appartiennent. Leur gestion, y compris soins vétérinaires, sont

totalelement à votre charge. Le choix de la structure vétérinaire est libre. Ils ne reviendront évidemment pas à l'ENVT en fin d'exploitation.

En **PJ2**, le listing actualisé du matériel MAD de l'exploitant (outre le bâti et foncier).

2/ Les travaux et la maintenance

C'est l'exploitant qui aura en charge et les travaux et la maintenance des installations. Il veille à leur maintien en bon état le temps de l'exploitation. Il informe l'ENVT des démarches engagées de travaux d'amélioration du site.

Il est intéressant que vous décriviez et valorisiez les travaux que vous envisagez de réaliser le temps de l'exploitation du site, et la « provision » que vous mettez en place à cette fin dans le temps. Il sera nécessaire que vous garantissiez aux usagers les meilleures conditions d'exploitation et de sécurité.

3/ Accès à l'eau

Nous engageons les vérifications avec la Métropole mais il ne semble pas possible de puiser dans le Touch. En revanche, l'ENVT a engagé d'importants travaux sur ses cheneaux au niveau du bâtiment principal. Ce qui facilite la récupération des eaux de pluie. Enfin, nous regardons la possibilité de forer des puits artésiens pour faciliter l'arrosage.

4/ Fluides et compteurs

Il sera attendu de l'exploitant qu'il dispose ses compteurs divisionnaires. Pour tenir compte des désagréments liés au chantier de Toulouse Métropole, un délai de 18 mois à compter de la reprise effective vous est donné pour les installer.

Vous pourrez ce faisant utiliser les réseaux et raccordements actuels pour éclairer, chauffer, arroser. Nous engageons un travail pour dimensionner le coût réel que cela représente pour l'ENVT pour voir s'il vous est refacturé. Vous tenez informés l'ENVT des démarches réalisées pour l'autonomisation de vos réseaux.

5/ Activités 2026

La volonté de l'ENVT et du CE est de ne pas fermer. Et de poursuivre l'activité, même de façon réduite le temps des travaux de Toulouse métropole.

En **PJ3**, les horaires des enseignants et soigneurs 2025/2026.

En **PJ4**, le planning prévisionnel 2025 et **PJ5**, celui de 2026.

Nous allons débiter les réinscriptions des cavaliers et des propriétaires en juin. En général, elles ont lieu en début de mois. Du fait du contexte de reprise d'exploitation, nous décalons ces inscriptions à la fin du mois de juin 2026.

Selon la qualité des projets et de celui du lauréat, il est possible que nous mettions en œuvre un démarrage d'exploitation à fin juin/ début juillet afin, en lien

avec Mme Picard, que le repreneur puisse avec elle commencer l'organisation de la période estivale et de la reprise de septembre.

6/ Budget

En pièce jointe 2 tableaux :

- recette commerciale Kavalog, y compris licences FFE et engagements FFE (transfert pour compte de tiers)
- recette PEP (logiciel de gestion de l'ENVT), le montant est supérieur car il y a des recettes qui ne transitent pas par Kavalog.

Il n'y a pas l'apparition des montants du compte de tiers FFE, les recettes de décembre 2024 sont prises en compte et non celles de décembre 2025. Décalage comptable en fin d'exercice

Vous trouverez le détail des dépenses de 2025 par poste décomposé par type et nature de dépenses **PJ 6**

En **PJ7.1.**, le détail des recettes PEP 2025 et en **PJ 7.2.** le détail des recettes Kavalog.

Il s'agit d'un bilan à date avec les choix qui ont été faits par l'ENVT. Il est loisible à l'exploitant de proposer une évolution de cette gestion, sous ses différents aspects de charges et tarifs par exemple.

7/ Travaux de Toulouse Métropole

Nous avons encore de nombreuses zones d'incertitudes sur le démarrage effectif des travaux, le tracé définitif. En revanche, l'ENVT sera aux côtés du futur exploitant dans le cadre des discussions techniques qui auront lieu afin de limiter au maximum l'impact négatif de ces travaux sur l'activité du Centre Equestre.

Il semble important que vous proposiez un plan de gestion a minima le temps de ces travaux, sans arrêter l'activité, en disant ce que vous poursuivez ou mettez en suspens. Ce qui vous permettra (ainsi qu'à l'ENVT) de disposer des éléments de négociation avec la Métropole sur la mise en œuvre de ces travaux. Par exemple, sur les périodes d'intervention (éviter les mois les plus denses en activité, les cibler sur des périodes et horaires précises etc...).

Ceci permettant aussi de déterminer le niveau de perte d'exploitation du Centre Equestre sur cette période.

Les offres initiales sont attendues au 22 mai 2026. Les auditions sont programmées le 8, 9,10 juin 2026.